LES PETITIES RECETTES aidants

par Annick Toczé et Pierre Denis







Préface

De nombreuses personnes accompagnent au quotidien un proche devenu dépendant qui ne peut plus effectuer de manière autonome les actes essentiels de la vie courante et de la vie quotidienne.

Ce rôle d'aidant, aussi naturel qu'il puisse paraître, peut, dans la durée, s'avérer épuisant tant sur le plan moral que physique.

La vie personnelle de l'aidant se trouve bouleversée, toute son attention étant portée vers le proche aidé, au détriment de ses propres aspirations et parfois dans un grand isolement.

Parler autour de soi du vécu au quotidien n'est pas toujours chose aisée.

Un sentiment d'incompréhension de l'entourage familial ou amical, d'ignorance par les autres de la réalité du quotidien, d'exclusion de la vie sociale peut alors se révéler et le repli sur soi s'installer, risquant de mettre en péril non seulement la poursuite de la relation d'aide mais aussi la santé de l'aidant. Les conséquences peuvent alors être lourdes tant pour la personne aidée que pour l'aidant.

Or, des moyens existent pour exprimer ses difficultés, sa lassitude, sa peur des lendemains, son besoin de répit.

Les institutions de retraite complémentaire du groupe Humanis ont fait le choix d'inscrire l'aide aux aidants familiaux comme un des axes majeurs de leur politique d'activités sociales.

Elle se traduit par un panel de différentes actions d'accompagnement ou de soutien financier, conduites par les équipes sociales du Groupe.

J'espère que ce guide vous apportera des informations utiles dans la prise en charge quotidienne que vous réalisez auprès de votre proche.

Cordialement,

Laurent HUYGHE Directeur des Activités sociales



JLLI

8

Contacts et liens utiles

Organismes

- Ccas : Centre Communal d'Action Sociale, contactez votre mairie
- Clic : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique, contactez votre Conseil départemental www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/resultats-annuaire
- MDPH: Maison Départementale des Personnes Handicapées, contactez votre Conseil départemental www.mdph.fr
- MSA : Mutualité Sociale Agricole www.msa.fr
- CAF: Caisse d'Allocations Familiales
 www.caf.fr
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie www.ameli.fr - téléphone : 36 46
- CNDR: Centre National de Ressources Soin Palliatif www.spfv.fr
- ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS www.aidants.fr

Annuaire des services à la personne

www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne

- ADMR : association du service à domicile www.admr.org
- Adessa : toute l'aide à domicile www.adessadomicile.org

Dans tous les cas, contactez l'assistante sociale de votre quartier, elle saura vous conseiller et vous aider dans vos démarches...

Recette n° 1: Bien réfléchir sur votre engagement

Difficulté VVV









Ingrédients indispensables

- La réflexion
- Le recul

Ustensiles



• Lister les questions avec leurs réponses en pesant le pour et le contre.

Cette démarche doit être individuelle. Pour déterminer votre niveau d'engagement, vous devez la mener à bien avant de demander l'avis d'un professionnel...

Trucs et astuces-

Recette
Posez-vous les bonnes questions
Quelles sont vos motivations ?
Votre emploi du temps vous permettra-t-il
de dégager suffisamment de temps ?
Vos capacités physiques, psychologiques
et émotionnelles, votre propre santé,
vous permettront-elles de tenir dans le temps ?
Quelles sont les moyens financiers et aides financières à votre disposition ?
Sur quelle aide humaine pouvez-vous compter (amis, famille, professionnels)?
idiffile, professionifiels):

Z

ш

ш

ш

 \simeq













Ш

Recette n° 2 : Se créer un réseau d'entraide et un dispositif pour le maintien à domicile

Difficulté









Ingrédients indispensables

- Faire un diagnostic (avec ou sans professionnel) sur les besoins de l'aidé, les contraintes dues à sa perte d'autonomie, son environnement, ses envies, sa maladie
- A partir du diagnostic, faire une liste des suggestions et de leurs exigences de mise en oeuvre
- Assurez-vous que des solutions financières et matérielles peuvent-être adaptées, sans oublier vos contraintes d'emploi du temps

Ustensiles



• Lister les questions avec leurs réponses en pesant le pour et le contre.

- * Créez une chaîne humaine (professionnels, voisins, amis, auxiliaire de vie, bénévoles, ...).
- * Tissez un réseau de confiance qui vous permettra de vous reposer sur des compétences et des savoirfaire afin de vous concentrer sur l'essentiel et de vous octroyer une certaine souplesse dans votre emploi du temps d'aidant. De cette façon, vous ne vous épuiserez pas et vous continuerez à avoir des relations sociales, des activités distrayantes...
- * De nombreux intervenants vont « envahir » votre quotidien (médecins, infirmiers, aides soignantes, auxiliaires de vie, kinés, bénévoles...). Etablissez un planning afin que chacun puisse travailler sans déranger l'autre. Par exemple, veillez à ce que l'auxiliaire de vie ne vienne pas servir le repas au moment où l'aide soignante vient faire la toilette.
- * Acceptez les transformations dans votre habitation : installation du matériel paramédical, pose de barres de maintien, etc.
- * Ménagez aussi souvent que possible du temps pour vous. Par exemple, lorsque l'auxiliaire de vie intervient, prenez le temps de vivre, visite, shopping, ballade...
- * L'auxiliaire de vie est un(e) professionnel(le), vous pouvez lui faire confiance.

Trucs et astuces

Z

 \simeq

Re	SC	et	te																				
Co	onta	act	er la	a N	airi	e c	u l	e C	CA:	S ((len	tre	Co	mn	nun	al d	ďA	ctio	on				
Sc	cia	ile)	de	: VC	tre	lie	u c	ľha	bit	atic	n p	ou	r vo	DUS	aic	der	àc	on:	stitu	ıer			
les	s d	OSS	iers	d d	aic	e s	oci	ale	OU	me	źdi	cal.											
Si	VO:	tre	pro	ch	e a	idé	05	t âc	sé .	VOI	ıs r	OΗ	ve7	, C	ont:	acto	er la	₂ (lic				
			fes:																				
			CC																				
			olè																oin	S			
			rsc																		n av	/ec	
			fes:																				
à	dor	nic	ile	(W	/// /	/.pc	our	les	-pe	ersc	nn	es-	age	es.	go	uv.f	r o	u le	: Co	ons	eil		
			me																				
le	plι	is k	oro	che	dı	ı d	om	icil	e).														

Recette n° 3 : Prendre soin de vous, c'est aussi prendre soin de l'autre!

Difficulté YY









Ingrédients indispensables

- le recul
- La confiance en soi
- Connaître ses limites

Ustensiles



- Les professionnels du diagnostic, les médecins, les associations ou organismes spécialisés qui vont vous aider et vous donner un avis sur le dispositif à créer.
- Les établissements spécialisés pouvant accueillir l'aidé pour un court séjour, le temps de vous reposer ou de modifier le dispositif devenu moins adapté, par exemple.

Un bon aidant est un aidant disponible en bonne santé physique et morale...

-Trucs et astuces

Recette

Vous devez prendre du recul sur les difficultés et les obstacles rencontrés.

Vous devez déterminer vos limites et apprendre à dire non et ne jamais culpabiliser.

Vous devez rester attentif à vous-même. (insomnies, douleurs, épuisement, nervosité).

Vous devez vous ménager des temps de répits réguliers.

Vous devez maintenir vos relations sociales. (sorties entre amis, repas de famille...).

Vous ne devez refuser aucune aide, sachez accepter que tout ne soit pas fait comme vous l'auriez souhaité.

Recette n° 4 : Sachez rester à l'écoute de l'autre...

Difficulté ♥ ♥ ♥









- La disponibilité
- La patience
- Le sens du détail
- L'observation

Ustensiles



• Les questions posées à l'aidé avant de demander l'avis d'un professionnel.

Trucs et astuces

Utilisez l'écoute active :

- * Faites dire plutôt que de dire vous-même.
- * Posez des questions ouvertes, exemple :
 - « Comment vas-tu? » plutôt que
 - « Est-ce que tu souffres ? »
- * Donnez des signes d'écoute en reformulant ce que dit la personne.

Re	Ce	tte	2												
Ac	lapi	ez-	-VO	us 1	face	e à	la r	nal	adi	e.					
−N'i	nfaı	ntili	sez	ра	as la	ар	ers	onr	ne a	iide	ée.				
	po									aiss	ez-	·la			
dé	cid	er a	iuta	nt	que	s b	OSS	ible	ટ.						
	ser tails													S.	
les	aic	les-	soi	gna	ants	5, 10	s ir	nfiri	mie	rs,				,	
	aqu											. ,			
	cas											_	ie.		
	ée										., p	0.0	 		

Z

ш

ш

ш

 α

Recette n° 5 : Comment éviter les situations de détresse?

Difficulté











Ingrédients indispensables

- Relativiser
- Faire le deuil de la relation passée
- Accepter la dégradation du corps de l'autre
- Savoir accepter le poids du regard des autres
- Connaître la maladie et son évolution

Ustensiles



- L'entourage.
- Votre médecin de famille.
- Les associations.
- Les groupes de paroles.
- Les spécialistes de l'écoute : psychologue, psychothérapeute, psychiatre...

- * L'accueil temporaire peut vous permettre de souffler quelques semaines et de revoir votre situation, d'envisager une autre façon d'aider.
- * Un spécialiste de l'écoute sera neutre et bienveillant, il saura vous écouter sans vous juger.
- * Vous pouvez prendre des renseignements concernant les groupes de paroles auprès de votre CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique), MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), Caisse de retraite. Liens utiles :

www.famidac.net www.francealzheimer.org www.franceparkinson.fr www.una.fr

Trucs et astuces

Recette
Participez à des groupes de paroles afin de travailler sur votre ressenti, sur vos difficultés (voir liens utiles).
Participez à des groupes psycho-éducatifs pour aborder les situations concrètes du quotidien, les symptômes de la maladie, son évolution, les idées reçues
Déléguez certaines de vos tâches, faites confiance aux professionnels du maintien à domicile.
Envisagez le placement de jour, une à deux fois par semaine.

ш

 \simeq

Recette n° 6 : Choisir le bon matériel

Difficulté Y Y W









Ingrédients indispensables

- Faire un diagnostic avec un professionnel
- Accepter la transformation de son habitat
- Demander une prescription au médecin généraliste
- Trouver un fournisseur



Ustensiles

• Les professionnels du diagnostic, le médecin généraliste, les infirmières, les aides-soignant(e)s, les aides à domicile et un fournisseur compétent.

Trucs et astuces

- * Un matériel paramédical adapté améliore le confort et la sécurité de la personne handicapée.
- * Ce même matériel soulagera aussi l'aidant :
 - en utilisant des protections urinaires, vous passerez des nuits tranquilles ;
 - le verticalisateur économisera votre dos ;
 - le lit médicalisé, réglé à la bonne hauteur, facilitera les soins ;
- vous pourrez quitter la maison l'esprit tranquille avec la téléalarme ou téléassistance : contactez le CCAS (Centre
- Communal d'Action Social) de votre mairie qui peut avoir des tarifs préférentiels chez un prestataire ou éventuellement vous allouez une aide financière;
- * Certaines pathologies privent les malades de la parole. L'association ALIS met à votre disposition une brochure pour vous aider : « Comment communiquer sans la parole »:

www.alis-asso.fr

ш

9

Z

ш

ш

Z

ш

-

ш

()

ш

Recette n° 7: Accompagner un proche gravement malade ou en fin de vie...



Ingrédients indispensables

- Ne pas être seul à mener cet accompagnement
- garder certaines routines au quotidien

Ustensiles



- Des relais membres de la famille, amis, bénévoles ou professionnels – qui vont vous aider à ne pas assumer seul(e) l'accompagnement de votre proche et à prendre du recul.
- Des habitudes qui vont vous permettre de rythmer votre quotidien et ainsi de tenir dans le temps.

Un aidant d'un proche gravement malade ou en fin de vie se sentira apaisé s'il perçoit que tout est fait au mieux pour le malade. N'hésitez donc pas à échanger avec des professionnels s'occupant de votre proche. Un dispositif d'information et d'écoute peut aussi vous aider à parler de votre situation et à prendre du recul. Lien vers la fiche de présentation du CNDR Soin Palliatif.

Trucs et astuces

Recette

Évitez d'être seul(e) lors de l'accompagnement d'une personne gravement malade ou en fin de vie. Trouvez des appuis, des relais auprès de votre entourage ou des bénévoles et des professionnels vous entourant ainsi que votre proche malade. Ils vous aideront à prendre du recul, notamment lors de prises de décision importantes. des choses à penser, à faire...

Gardez des habitudes pour rythmer votre journée : faites les repas, le ménage, programmez une sortie... Le plus important : organisez votre journée, votre semaine, autour d'activités précises et régulières qui vous importent, cela vous permettra de tenir dans le temps.

Retenez qu'il n'y a pas un accompagnement-type. Chaque situation est singulière. Chacun doit trouver les ingrédients, les ustensiles et les dosages aui lui convient au mieux.

Z

ш

Bon à savoir

L'APA

Votre proche peut bénéficier de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Elle sert à financer les aides, les aménagements, le matériel pamédical... Elle peut-être allouée aux personnes de plus de 60 ans qui ont besoin d'une aide pour les actes essentiels de la vie, qu'elle soit au domicile ou dans un établissement. L'APA n'est pas soumise à condition de ressources, mais son calcul prend en compte les revenus. L'APA n'est pas récupérable sur la succession. Vous trouverez les renseignements nécessaires auprès de votre Conseil départemental.

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10009.xhtml

Le CESU (Chèque Emploi Service Universel)

C'est un chèque qui permet de rémunérer les services à la personne. En l'utilisant, vous paierez moins d'impôt et moins de charges sur le salaire. 50% des dépenses peuvent être déduit des impôts, vous pouvez sous certaines conditions être exonéré des cotisations patronales. Si vous êtes non-imposable, il est possible

de bénéficier d'un crédit d'impôt (soumis à condition). Vous pouvez commander votre chéquier auprès de votre banque, c'est le centre national des Cesu qui s'occupe de toutes les déclarations et de l'établissement de la fiche de salaire.

http://www.cesu.urssaf.fr/cesweb/ces1.jsp

LES CONGÉS

Vous pouvez bénéficier d'aménagement du temps de travail ou de congés pour venir en aide à un proche malade:

- Le congé de solidarité familiale
- Le congé de présence parentale
- Le congé de proche aidant

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires auprès de votre assistante sociale ou d'un centre Local d'information et de coordination si votre proche est âgé, si c'est un enfant, adressez-vous à la CAF.

www.travail.gouv.fr (dans « rechercher », tapez « congé ») www.caf.fr

α

La rémunération

Vous pouvez être salarié:

- Si la personne que vous aidez bénéficie de l'APA, pour cela vous ne devez pas être son conjoint, son concubin, ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.
- Si la personne perçoit la prestation de compensation, pour cela vous ne devez pas être son conjoint, son concubin, ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité ni être son obligé alimentaire au premier degré (fils, fille, père, mère).
- Si vous êtes parent d'un enfant handicapé et que vous avez dû réduire ou cesser votre activité professionnelle.

Le dédommagement

Vous pouvez être dédommagé:

 Si votre proche perçoit la prestation de compensation (maximum 85% du SMIC sur la base de 35 heures).
 Renseignements auprès de la Maison départementale des personnes handicapées.

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10009.xhtml (pour trouver les coordonnées de votre MDPH)

 Si vous êtes parent d'un enfant handicapé et que vous avez dû réduire ou cesser votre activité professionnelle.
 Renseignements auprès de la Maison départementale des personnes handicapées ou de la CAF.
 http://informations.handicap.fr/carte-france-mdph.php,
 www.caf.fr

L'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse

Vous pouvez en bénéficier si :

- Vous avez la charge d'un enfant handicapé (incapacité d'au moins 80%, pour lequel vous percevez l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et non interné).
- Vous avez la charge d'un adulte handicapé (incapacité d'au moins 80%, reconnue par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes handicapées comme devant bénéficier de l'assistance permanente d'un aidant familial.
- Si vous êtes bénéficiaire du congé de solidarité familiale.
 Renseignements auprès de la CAF.
 www.caf.fr



Que vous soyez aidant familial ou aidant professionnel, Aidant attitude a besoin de bénévoles pour :

- témoigner ;
- échangez, partagez votre témoignage et vos conseils avec d'autres aidants sur « Aidants en réseau » http://reseau-aidants.fr
- contribuer à la rédaction d'articles thématiques qui seront mis en ligne sur le site Aidant attitude ;
- faire connaître les actions d'Aidant attitude au prés des aidants et des collectivités ;
- mener des projets innovants dédiés aux aidants.

Si vous êtes intéressé, merci de bien vouloir contacter Aidant attitude à l'adresse email : contact@aidantattitude.fr

Pierre Denis Président-Fondateur Aidant Attitude

(ワ

Acteur de référence de la protection sociale, Humanis agit en retraite complémentaire, prévoyance, santé et épargne. Au travers d'une politique d'activités sociales volontariste, Humanis soutient, conseille, accompagne les salariés et les retraités de ses entreprises adhérentes confrontés à la perte d'autonomie et à la recherche d'établissement adapté pour eux-mêmes, leur conjoint ou leurs ascendants.

Par son engagement, Humanis entend contribuer à retarder ou prévenir les conséquences de la perte d'autonomie et ainsi à améliorer la qualité de vie de ses adhérents.

Vous apporter notre expertise et vous accompagner dans les situations de perte d'autonomie :

Les collaborateurs du service Accompagnement Autonomie d'Humanis sont à votre écoute pour vous apporter conseils et informations. Ils peuvent également vous orienter vers les associations ou les services spécialisés susceptibles de répondre à vos besoins.

Nous vous proposons :

- un accompagnement dans l'organisation du maintien à domicile ou dans la recherche d'une structure d'hébergement adaptée (séjour permanent, accueil temporaire, accueil de jour ...),
- une orientation vers un ergothérapeute ou des organismes spécialisés dans l'adaptation du logement,
- des groupes de parole, des solutions de répit,
- un guide pratique gratuit sur les questions liées à la perte d'autonomie.

Pour cela, nous vous invitons à nous contacter au 01 58 82 62 39 du lundi au vendredi de 9h à 17h ou par mail à maintienduliensocial@humanis.com

≶

Vous soutenir financièrement :

Le fonds social de votre institution de retraite complémentaire peut également (sous certaines conditions, notamment de ressources) participer au financement des frais de soutien à domicile, d'adaptation du logement, de solutions de répit, d'hébergement temporaire...

Si vous souhaitez faire une demande d'aide financière, vous pouvez nous contacter au 09 72 72 23 23 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Vous accompagner lors du décès du parent accompagné :

Le décès d'un proche place son entourage dans une période particulièrement difficile. Dans les instants qui suivent le décès d'un proche, de nombreuses démarches administratives doivent être accomplies rapidement, en respectant des délais légaux.

C'est pourquoi, les Activités sociales Humanis vous accompagnent dans l'accomplissement de ces formalités.

Pendant ce temps douloureux, nous vous proposons une écoute et un accompagnement personnalisé.
Pour soutenir les personnes ayant perdu leur conjoint,
Humanis met également en place des stages en résidentiels tout au long de l'année.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter par mail : accompagnement.deuil@humanis.com

19





contact@aidantattitude.fr

www.aidantattitude.fr

www.essentiel-autonomie.com